



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 7 FEVRIER 2017**



Le sept février deux mille dix-sept (07/02/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le deux février deux mille dix-sept (02/02/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – COUSSEAU Félix – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAUAUD Christine - GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	RICHARD Evelyne – AUBRET Béatrice – FRADET Jean-Pierre- PAILLAT Céline
<u>Pouvoirs :</u>	RICHARD Evelyne à PLISSONNEAU Guy AUBRET Béatrice à ROY Pierre FRADET Jean-Pierre à COUSSEAU Félix PAILLAT Céline à BROSSARD Sylvie
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les comptes rendus des 17 et 30 janvier sont approuvés

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Marchés publics

1. Assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune était membre du groupement de commandes pour le marché des assurances.

Celui-ci comportait 6 lots. La commune de La Genétouze était la seule commune pour le lot 5 : « risques statutaires ».

Il informe le conseil municipal que la Préfecture a adressé un courrier, en date du 25 janvier, dans lequel elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la résiliation du lot 5 « Risques statutaires ». En retenant l'offre de la société AXA, la commune méconnaît les règles établies par le pouvoir adjudicateur pour la passation de ce marché au détriment de l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Il précise qu'il s'agit d'un recours gracieux avant déférer devant la juridiction administrative.

La commune ne pouvant se passer d'assurance « risques statutaires », Monsieur le Maire propose de :

- Résilier le contrat avec AXA
- Signer une convention temporaire avec AXA jusqu'au 30/06/2017

- Relancer le marché assurance « risques statutaires »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de résilier le contrat avec AXA pour les risques statutaires de 2017 à 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention temporaire avec AXA allant jusqu'au 30/06/2017.

DECIDE de relancer la consultation pour le risque statutaire

2. Marché école publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a adressé un courrier, en date du 25 janvier, dans lequel elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la résiliation des lots 3, 5, 7 et 8 relatifs aux travaux de performance énergétique de l'école Gustave Eiffel. Il précise qu'il s'agit d'un recours gracieux avant déférer devant la juridiction administrative.

Aussi, il propose au conseil municipal de :

- Résilier les marchés des lots 3, 5, 7 et 8
- Relancer la consultation pour ses 4 lots

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de résilier les contrats avec les entreprises Vincent Couvertures (lot 3), SARL FRADIN (lot 5) et TURQUAND (lots 7 et 8).

DECIDE de relancer la consultation pour ces 4 lots

B. Aide CAF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a décidé l'acquisition de modulaires dans le but final d'agrandir le centre de loisirs et de reloger l'Espace jeunes.

Il précise que l'acquisition de ces modulaires peut prétendre à une subvention de la CAF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide de la CAF

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents nécessaires.

3. ☞ Commission Finances - Urbanisme :

A. Lotissement Le Haut Chambourg : Choix des entreprises

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement du lotissement « le Haut Chambourg ».

Après analyses des différentes offres, il est proposé de retenir l'entreprise ASA TP pour un montant de 118 996.25 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir l'entreprise ASA TP pour 118 996.25 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires.

PRÉCISE que ce montant est imputé au budget lotissement « Le Haut Chambourg''

B. Tardivières 3 – vente de délaissé

Monsieur ROY informe le conseil municipal que des habitants du lotissement des Tardivières 3 souhaitent acquérir un délaissé de terrain de 170m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de vendre le délaissé de 170m² au prix de 76 € net vendeur

AUTORISE Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires

C. Budgets Lotissements : Comptes administratifs 2016 – Budget Primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur Municipal du Poiré Sur Vie. Les écritures de ses Comptes de Gestion sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2016.

Monsieur le Maire donne lecture des Comptes de Gestion 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2016.

1. Tardivières 1 – CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	8 079.42 €	0 €
<i>Recettes</i>	8 079.42 €	0 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	0 €

Madame BROSSARD rappelle au Conseil Municipal que le budget lotissement « les Tardivières 1 » a été ouvert par délibération en date du 2 octobre 2007.

Compte-tenu de la vente du dernier lot, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ACCEPTE la clôture du budget lotissement « Les Tardivières 1 »,

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime TVA.

2. Tardivières 2 – CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	231 349.43 €	0 €
<i>Recettes</i>	231 349.43 €	0 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	0 €

Madame BROSSARD rappelle au Conseil Municipal que le budget lotissement « les Tardivières 2 » a été ouvert par délibération en date du 2 octobre 2007.

Compte-tenu de la vente du dernier lot, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ACCEPTE la clôture du budget lotissement « Les Tardivières 2 »,

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime TVA.

3. Tardivières 3 – CA 2016 – BP 2017

CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	632 575.23 €	526 038.78 €
<i>Recettes</i>	632 575.23 €	414 934.21 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	- 111 104.57 €

BP 2017

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	143 373 €	143 373 €
<i>Investissement</i>	235 155 €	235 155 €
TOTAL	378 528 €	378 528 €

4. Tardivières 4 - CA 2016 – BP 2017

CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	9 369.54 €	9 369.54 €
<i>Recettes</i>	9 369.54 €	€
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	- 9 369.54 €

BP 2017

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	10 000.00 €	10 000.00 €
<i>Investissement</i>	19 369.54 €	19 369.54 €
TOTAL	29 369.54 €	29 369.54 €

5. Le Haut Chambourg - CA 2016 – BP 2017

CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	357 553.72 €	128 124.84 €
<i>Recettes</i>	357 553.72 €	229 428.88 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	101 304.04 €

BP 2017

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	1 273 292 €	1 273 292 €
<i>Investissement</i>	687 298 €	687 298 €
TOTAL	1 960 590 €	1 960 590 €

D. Budget Activités commerciales : Comptes administratifs 2016 – Budget Primitif 2017

CA 2016

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	30 912.47 €	95 958.80 €
Recettes	63 938.39 €	65 354.11 €
Excédent ou déficit (hors reports)	33 025.92 €	- 30 604.69 €
Reste à réaliser		€
Excédent ou déficit avec RAR	33 025.92 €	- 30 604.69 €

Vu le Compte Administratif 2016,

Vu la balance de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 33 025.92 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter la somme de 30 605 € au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 2 420.92 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget Primitif 2017.

BP 2017

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	54 421 €	54 421 €
<i>Investissement</i>	61 655 €	61 655 €
TOTAL	116 076 €	116 076 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE les Comptes Administratifs 2016 et Budget Primitifs 2017 présentés ci-dessus

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'une démarche va être faite auprès des banques pour renégocier les taux

Il précise également qu'un document pédagogique est en cours d'élaboration

4. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Rentrée 2017-2018

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame la Directrice Académique de la Vendée a adressé un courrier le 17 janvier 2017, nous informant du gel du 6^{ème} emploi d'enseignant à l'école Gustave Eiffel.

Elle souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur cette mesure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au gel du 6^{ème} emploi d'enseignant compte tenu des engagements de la commune dans la rénovation de l'école Gustave Eiffel (toiture, isolation par l'extérieur, des combles, réfection de l'éclairage, mise aux normes électriques et numérique, mise en place d'un nouveau mode de chauffage ...), dont le montant s'élève à 780 000 € TTC.

Il rappelle que les travaux vont débuter en avril 2017.

Aussi, le gel d'une classe est incohérent avec l'engagement de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au maintien du 6^{ème} emploi d'enseignants

B. Restaurant scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que durant la période des travaux, les repas seront réalisés par la cuisine centrale du Poiré Sur Vie avec l'aide des 2 personnes du restaurant scolaire municipal.

Pour des questions d'organisation, la vaisselle se fera sur place.

C. Conseil Municipal des Enfants

Mesdames DELAVALD et MACÉ informent le conseil municipal que le conseil municipal des enfants est partenaire de 3 étudiantes dans le cadre de leur projet Europ Raid.

Pour cela, une collecte de fournitures aura lieu le 26 mars.

Un flyer va être distribué à la population.

Elles annoncent également que le conseil municipal des enfants va visiter le Conseil Départemental le 24 mai avec les élus de Bellevigny

D. Réunion du 24/014 - retours

Une réunion d'information, à destination des parents, a été organisée pour présenter les travaux de l'école.

Une vingtaine de familles était présente.

Les parents ne sont pas inquiets.

Ils vont solliciter les autres parents pour le déménagement du 8 avril.

Un point sur les TAP (Temps d'Activités Péri éducatives) a été fait :

- Les parents sont satisfaits des animations proposées et leur diversité
- Ils apprécient 1h30

5. Commission Action Sociale

A. Médecin

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que le Dr Illig va faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2017.

Malgré les recherches de la commune, et les aides municipales et du Dr Illig, aucun repreneur n'est connu pour l'heure.

Le conseil municipal est conscient de la gêne occasionnée, c'est pourquoi une circulaire municipale va être envoyée à l'ensemble de la population pour l'informer de la situation.

B. Mission Locale

Madame BROSSARD fait le bilan de la réunion du 15/12/2016 :

En 2017 : la Mission Locale du Pays Yonnais perd le Moutierrois, Mareuil et une partie des Essarts ; gagne le Pays de Palluau sans St Christophe.

Bilan 2016 :

1^{er} accueil : 95 jeunes (légère baisse mais pas d'explication)

La Mission Locale est reconnue parfois comme service administratif plutôt que comme service de proximité.

Hausse des contacts en fin d'année scolaire (de juillet à septembre)

22-25 ans : d'autres freins à prendre en considération : réorientation, remise en question du projet...

Souvent l'accompagnement s'arrête à 25 ans (alors qu'il va jusque début 26 ans !)

-- : beaucoup de mineurs sans qualification dû au décrochage scolaire, souvent des niveaux V (le niveau CAP se confirme comme niveau d'accueil, avant la crise des 20 ans)

Les jeunes de niveau bac repartent plus vers l'emploi. Donc le redémarrage pour les jeunes plus qualifiés se ressent et reprise du travail temporaire sur de longues durées.

Jeunes actifs avec la Mission Locale : environ 130 dossiers restent sur une année complète

Principalement des jeunes habitant toujours chez leurs parents

Plus globalement sur le Pays Yonnais; moins de problématiques de logements, des parents présents qui aident à stabiliser la situation des jeunes et soutiennent (pas pareil dans toutes les Missions Locales). Cela se ressent sur la motivation des jeunes.

La mobilité reste un problème : axe de travail à améliorer, frein. Pas de moyen de financement du code ou du permis.

Bourse au permis :

60% dossiers administrés (la Région, principal financeur, demande 24 critères !!) ;

40% accompagnés et financés en entreprise

Demandes régulières des jeunes :

369 travail sur le projet professionnel

199 projet de formation

273 accès à l'emploi

Très faible taux de l'alternance (0.95%, comme situation à l'entrée) car au dessus de 16 ans cela devient trop cher.

Evolution ; de + en + de relances pour absentéisme (oublis, pas envie, service de « consommation » et si pas de réponse immédiate, perte du jeune)

ACTUALITES

- Convention de **partenariat avec Solidavie** : permettre aux jeunes de découvrir d'autres activités différentes de l'emploi et travailler leurs compétences sociales
- **Film** : initié par la Genétouze, communiquer sur le contrat d'avenir et l'action de la Mission Locale
- **Partenariat**
 - **Tremplin / Acemus et CLSPD du Poire/Vie** (Comité Local de sécurité qui travaille avec ML sur outil de prévention, par exemple pour les réseaux sociaux...)
 - Rencontre avec le **Centre social Mosaïque** à Aizenay dans le même esprit que partenariat du Poire
 - **Parcours de la 2eme chance avec la MDEDE** ; difficile de mobiliser les jeunes sur cette action, principalement en raison du frein mobilité ; action différente car émulation collective d'un groupe de 18 à 30 ans.
Objectif de construire un groupe sur le Poire/Vie. Faire une communication sur parcours de la 2eme chance
 - **Diagnostic territoire Mobilité en juillet** : transport à la demande à partir de l'étude ABS ; concertation en cours (NB le Poire/Vie fait déjà le transport solidaire via solidavie)

GARANTIE JEUNES

Depuis septembre 2015 : 6eme vague de l'expérimentation et généralisation en 2017.

Accompagnement sur 1 an, en collectif, à la Roche/Yon

Pour les jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté (situation de vulnérabilité ou précarité ; ressource < au RSA, issus de foyers aux ressources faibles ; pas scolarisés, ni en emploi, ni en formation ; être en demande de travail ; prêt à venir tous les jours et à rendre compte de ses démarches).

Situation de vulnérabilité étudiée par une commission : situation financière Et familiale ET soutien administratif - Commission constituée de la CAF, CAP emploi, Préfet, DIRECCTE, PE...

Les jeunes dans le dispositif reçoivent une **allocation** de 470.95 € (= RSA), puis dégressif

Les absences sont sanctionnées par le Comité Départemental (suspension du versement de l'allocation)

Fonds FSE : administratif et suivi conséquent - Dispositif lourd et qui prend du temps (administratif, justificatifs)

Accompagnement : **regroupement collectifs**

Ateliers thématiques

Pendant 1 an

Mise en situation professionnelles et formation

Difficile pour les mineurs car objectif = emploi, sauf si le jeune fait de l'alternance.

Chaque Mission Locale fonctionne à sa manière.

Pour le la Roche/Yon (Poire/Vie) : **3 semaines de collectif, 1 semaine en prestation (par ex SST obligatoire)**

Avec ce dispositif les conseillers sont devenus des formateurs et animateurs de groupe

1 binôme de conseillers pour 80 à 100 jeunes par an.

Ateliers collectifs : TRE, simulations par des professionnels, visites d'entreprises et de centres de formation, santé (dont bilan de santé), impôts, droits, devoirs, CAF pour le logement et charges associées, budget, mobilité)

Objectif : autonomie, accès à l'emploi stable.

Sorties : emploi durable, formation qualifiante, contrat de professionnalisation.

Objectifs en 2017 : faire intervenir de + en + des partenaires et des prestataires pour décharger les conseillers de la Mission Locale

24 entrées en garantie jeunes

Pour le moment, tout se fait à la Roche/Yon ; 10 groupes prévus en 2017 (environ 1/mois ; 96 jeunes))

Allocation versée par l'ASP (Etat)

Tout le monde peut repérer un jeune puis orientation et instruction faite par la Mission Locale

6. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Commission Culture

Madame MOLLÉ fait un résumé de la commission culture du 30 janvier dernier :

- Présentation du nouvel organigramme
- Développer le numérique :
 - o lire et développer les savoirs à travers l'extension du numérique, la mise en place d'une politique documentaire et la mise en œuvre d'actions de communication
 - o soutenir les initiatives locales à travers des partenariats
 - o s'ouvrir vers d'autres cultures et innover grâce au numérique et aux partenariats
 - o valoriser le patrimoine local
- **Propositions d'actions et de domaines de compétences prioritaires**
 - o **A préserver :**
 - Le développement de la lecture :
 - Le dynamisme et la variété des initiatives locales (communes, associations, talents...)
 - Le patrimoine et les savoir-faire locaux
 - o **A développer et encourager :**
 - La lecture : Projet à développer, revoir et adapter la politique documentaire, Prévoir les actions culturelles, professionnalisation... ;
 - La musique : Soutenir l'enseignement de la musique sur le territoire ;
 - L'ouverture vers d'autres cultures : Représenterait l'apport, le complément de la politique culturelle intercommunale ;
 - La préservation et la connaissance du patrimoine, la mémoire collective ;
 - L'interaction entre les structures existantes, la communication, la mise en place d'actions concertées entre les différents acteurs culturels, notion de mise en synergie.
- Fête du Roman (2017-2019) : à relancer sur le territoire : ce sont les particuliers qui écrivent

B. Commission Action Sociale

Monsieur COUSSEAU fait un compte-rendu de la commission Action sociale :

- Pour le RAM,
Le territoire est découpé en 3 zones. LA Genétouze conserve la même animatrice
Des conventions d'utilisation de salles vont être mises en place pour les matinées d'éveil.
- Analyses des besoins sociaux
- Transports à la demande. Il existe sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Palluau. Les bénéficiaires sont bien identifiés et pour aller dans des endroits précis.
- Transports solidaires : Plusieurs communes sont en cours de réflexion ou viennent de le mettre en place. Cela est en attente à La Genétouze

C. Commission Environnement

Monsieur ROUTHIAU fait un compte-rendu de la commission Environnement :

Le tri supplémentaire a posé des soucis d'organisation dans les grands établissements scolaires et Maisons de retraite. La commission étudie donc une solution pour leur faciliter le tri.

Le marché pour la destruction des nids de Frelons asiatiques doit être relancé, car le titulaire du nouveau marché vient de déposer le bilan.

D. Commission Economique

Monsieur ROY fait un compte-rendu de la commission économique :

La communauté de communes compte 40 zones d'activités, il reste des terrains à vendre sur 11 d'entre elles

La communauté de communes a 32 contacts sérieux d'entreprise

7. ☞ Points divers

A. Yon et Vie

Monsieur le Maire évoque les différents points abordés :

- La modification 0.1 du PLU de La Genétouze a été approuvée
- Problématique de santé
- Intégration des communes de l'ex CCPP (sauf St Christophe)
- Modification du SCOT pour intégrer ces communes
- Réalisation du bilan carbone en 2018

B. Transports scolaire

Madame COUSSOT informe le conseil municipal que le syndicat des transports scolaires d'Aizenay a 20 000 € d'impayés.

En cas de non régularisation, le syndicat refusera à ces familles, l'accès au car scolaire

C. Dates à retenir

- 8 avril : déménagement de l'école Gustave Eiffel
- 23 avril + 7 mai : Présidentielles (bureau jusqu'à 19h)
- 11 et 18 juin : législatives
- 11 juin : animation estivale
- 2 septembre : journée de la jeunesse

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

7 mars – 20h (commission plénière)

14 mars

4 avril

9 mai

6 juin

11 juillet

5 septembre

3 octobre

7 novembre

5 décembre